



Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 6 juillet 2018.

*Le général de corps d'armée, commandant  
la région de gendarmerie des Hauts-de-France  
et la gendarmerie pour la zone défense et de sécurité Nord,*  
J. HÉBRARD